

Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 février 2020

Date 10 février 2020

Année scolaire : 2019 / 2020
Numéro de séance : 3
Date de transmission de la convocation aux membres : 30 janvier 2020
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M JADEAU
Secrétaire de séance : Mme MILLOT
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-1 – Recrutement de nouveaux agents.

II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2-1 – Répartition de la Dotation Horaire Globale – DHG (**annexe 1**)

2-2 – Convention entre la communauté de communes et le collège pour l'animation jeunesse (**annexe 2**).

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

3-1 - Budget prévisionnel du projet *Itinérance photographique* (**annexe 3**).

3-2 - Autorisation de recourir au financement participatif via La Trousse à projet.

3-3 - Participation des familles au *Big Challenge*.

3-4 - Contrats et conventions.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Annexes

Tableau de la répartition de la DHG

Convention CCCP-collège André Brouillet

Budget prévisionnel projet *Itinérance photographique*

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Séance 10 février 2020

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
MEMBRES DE DROIT	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✕		
	Gestionnaire	PALEZIS Anne	✕		
	CPE	DUPONT Julien	Excusé		
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	Excusée		
	Commune siège	ARNAULT Richard	Excusé		
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		COLIN Josette	✕		
		GABORIT Bernard	✕		
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MONAT Katel	✕		
		DELMARLE Théo	✕		
		DUMAY Aurore	✕		
		MILLOT Julie	✕		
		MALTERRE Jean-François	✕		
		GUILLARD François	Excusé		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAUD Sylvie	✕		
		DEVERGE Gilles	Excusé	MOLLÉ Sébastien	✕
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	DUPUY Christelle	✕		
		LAGARDE Franck	Excusé		
		ARDOUIN Christelle	✕		
		AUVIN Laurent	Excusé	ARTAUD Mathilde	✕
		CAPERAN Stéphane	✕		
		COLASSON Sandra	Excusée	BERJONNEAU Christine	✕
	Elèves	DROUINEAU Lou	✕		
		RADULPH Lennie	Excusée		

Préambule.

La séance débute à 18h03.

Désignation du secrétaire de séance.

Mme MILLOT est désignée secrétaire de séance puisque c'est aux personnels enseignants d'assurer cette fois-ci le secrétariat de séance.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 26 novembre 2019.

M. JADEAU apporte les précisions suivantes à propos de points soulevés lors des échanges :

- Les pouvoirs de vote sont nuls. Une délibération implique la présence du votant.
- Le NPPV (Ne Prend Pas Part au Vote) n'existe pas juridiquement et ne peut donc pas être ajouté aux modalités de vote. Il s'agit d'une abstention.
- La diffusion du PV du CA ne connaît pas de restriction (y compris sur le site du collège, avec les mentions nominatives des votants ou des intervenants).

Votes : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

Adoption de l'ordre du jour.

Modifications de l'ordre du jour : le point 1.1 est ajouté et le point 3.4 est retiré.

Une question diverse a été déposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

Votes : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0

Déclaration liminaire des personnels d'enseignement et d'éducation (voir pièce jointe).

I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

1.1 – Recrutements de nouveaux agents.

Mme PALEZIS informe le conseil que Mme Clément, contractuelle depuis presque 10 ans, a été recrutée comme agent titulaire sur un service de 41h. Elle sera stagiaire pendant un an.

D'autre part, 1 poste supplémentaire d'agent (entretien collège, restauration) a été créé et sera effectif au 9 mars 2020.

II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE.

2.1 – Répartition de la Dotation Horaire Globale (annexe 1).

La DHG est de 328 heures (305 HP et 23 HSA) pour un effectif total prévu de 255 élèves, soit 11 divisions.

La répartition des heures d'autonomie a été préparée par 2 conseils pédagogiques et examinée en commission permanente le 6 février.

Le choix a été de faire porter les efforts sur l'AP en 6^{ème}, en mathématiques et en français (une heure est dédoublée et permet de travailler en groupe) pour renforcer les savoirs fondamentaux ; en 3^e, en français, en SVT et en physique-chimie pour accentuer la préparation notamment méthodologique à l'entrée au lycée.

D'autre part, sur le niveau 3^e des groupes ont été maintenus en technologie, physique-chimie et SVT. Cela se justifie par les interrogations sur les effectifs réels de la rentrée prochaine sur ce niveau.

L'enseignement de complément latin est maintenu à 2 h par niveau (même si en 5^e les préconisations ne sont que d'1 heure).

Pour les niveaux 6^e et 5^e : 2 h en EPS pour encadrer l'atelier multisports.

4 groupes de LV2 en 5^e et 4^e sont ouverts (3 en espagnol et 1 en allemand sur chaque niveau).

Sur les 328 h de la DHG, 325,5 sont consommées. Le reliquat de 2,5 h sera transformé en HSE et permettra de rémunérer l'investissement particulier des enseignants auprès des élèves.

Cette répartition est susceptible de modification, en raison d'évolution de situations personnelles, notamment l'obtention possible du concours d'agrégé par deux collègues de français, ce qui changerait l'apport dans cette discipline.

A la demande des personnels d'enseignement et d'éducation, la création d'un poste en anglais est évoquée. Les besoins étant de 36 h à la rentrée (sans aucun dédoublement), cette création permettrait de stabiliser l'équipe pédagogique et d'envisager le projet d'option Langues et Cultures Européennes. L'avis du chef d'établissement est réservé sur ce point, en raison du peu de visibilité sur l'évolution des effectifs à venir, cependant, la demande sera portée auprès des services. L'opportunité de l'ouverture d'une option Langues et Cultures Européennes est soulignée, notamment en ce qu'elle pourrait participer à l'attractivité du collège.

Concernant la répartition en Mathématiques, même si elle est le fruit d'une des propositions de l'équipe disciplinaire, le choix d'un BMP de 3,5 h est interrogé. Les problèmes évoqués concernent aussi bien les conditions d'exercice de l'enseignant affecté sur ces heures que le fonctionnement de l'équipe éducative. Le danger pour le collège de ne pas avoir d'enseignant sur ce poste à la rentrée est également évoqué. Pour ces raisons, le conseil émet le vœu qu'une répartition différente soit portée par le chef d'établissement (BMP de 7h).

En Technologie, le choix a été fait de conserver des couplages en cours (Charroux et Gençay) qui donnent pleinement satisfaction. Mme Monat poursuivra l'enseignement de la Technologie en 6^e afin de maintenir possible ces jumelages en limitant le volume horaire des enseignants actuels.

Comme annoncé dans la déclaration liminaire, les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, rejoints par d'autres membres du conseil, ne participent pas au vote et s'abstiennent tout en reconnaissant la qualité du travail de préparation.

Votes : 17 Abstention : 8 Pour : 9 Contre : 0

2.2 – Convention entre la Communauté de communes et le collège pour l'animation collégienne (annexe 2).

Le Principal présente le projet de convention entre la Communauté de communes et le collège pour la mise à disposition d'un animateur jeunesse sur 2 pauses méridiennes dans l'objectif de proposer aux élèves des activités et de promouvoir les activités du secteur jeunesse et ainsi d'encourager et de faciliter l'émergence de projets chez les élèves.

Cette convention conclue pour l'année scolaire entrera en application le 30 mars 2020.

Dans un 1^{er} temps, l'animateur après s'être fait connaître des élèves organisera des tournois sportifs. Par la suite, sur l'année scolaire prochaine, il développera d'autres propositions, notamment l'animation d'un club radio.

Votes : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE.

3.1 – Budget prévisionnel du projet *Itinérance photographique* (annexe 3).

Mme PALEZIS présente le budget prévisionnel du projet qui concerne désormais les 2 classes de 3^e.

Le budget total s'élève à 9864 € pour le voyageur auquel s'ajoute 2373, 24 € pour l'intervention de la photographe.

Le financement est assuré par des dons du FSE et de l'APE à hauteur de 1000 €, une subvention de la communauté de communes de 38 €/famille, dont on attend encore confirmation, le collège prenant en charge les frais des accompagnateurs et le coût de la photographe.

Il resterait 160 € à la charge des familles. Une action complémentaire menée par les élèves pourraient réduire ce montant.

Votes : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

3.2 – Autorisation de recourir au financement participatif via La Trousse à projet.

M. JADEAU présente la plate-forme participative, agréée par le ministère, son fonctionnement et demande l'autorisation pour les projets développés au sein de l'établissement d'y recourir.

Votes : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

3.3 – Participation des familles au *Big Challenge*.

Mme DUMAY présente le concours, programmé le 5 mai prochain, son objectif et ses modalités.

Le montant pour chaque participant est de 3.80 € dont 2 € à la charge des familles, le reste étant payé par le collège.

Votes : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

IV – QUESTION DIVERSE.

La question déposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation porte sur l'avancée des travaux de sonorisation de la salle de technologie.

Un engagement oral avait été pris début septembre, lors de la visite de M. BELIN, sur l'aspect prioritaire des travaux à mener dans cette salle. Les nuisances sonores ont été reprises à deux reprises dans le Registre de Sécurité, en octobre 2019 et en Janvier 2020.

Un courrier a été envoyé au Président du Conseil Départemental le 30 janvier 2020. M. JADEAU en lit la partie concernant la salle de technologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.

La secrétaire de séance,
Mme MILLOT

